

Commune :
LAURABUC (195)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 224 Y
Document vérifié et numéroté le 28/07/2022
A Carcassonne
Par BOMBAIL Christian
Géomètre
Signé

CARCASSONNE
Centre des Finances Publiques
Place gaston Jourdanne
11807 CARCASSONNE CEDEX 9
Téléphone : 04 68 77 44 79
ptgc.aude@dgifp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

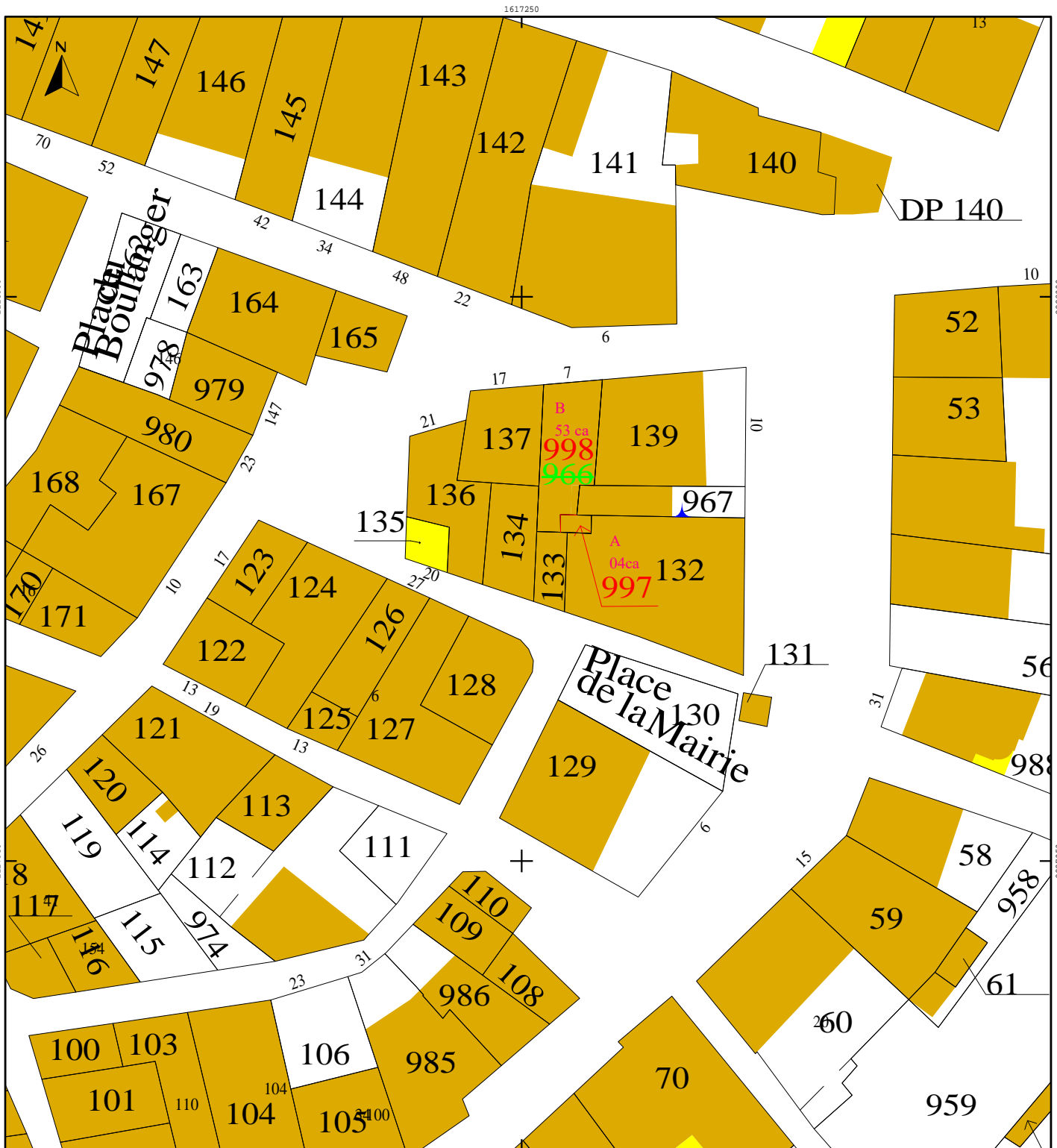
CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou d'ornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires : Envoie en préfecture le 22/09/2022 les informations portées
au dos de la Reçu en préfecture le 22/09/2022
A Affiché le 22/09/2022
ID : 011-211101951-20220919-342022-DE

Section : A
Feuille(s) : 000 A 01
Qualité du plan : Plan non régulier
Echelle d'origine : 1/1250
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 28/07/2022
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par Brahem Gueneret (2)
Réf. : 22.124
Le

**ANNEXES
DELIBERATION N°
34.2022**

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan remove par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires soussignés doivent être les propriétaires de la parcelle concernée.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)



**ANNEXES
 DELIBERATION N°
 34.2022**

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgif.finances.gouv.fr

N° de dossier : 22.124

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 28/07/2022

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SARL Cabinet GUENERET

SF2203652272

DESIGNATION DES PROPRIETES

DESIGNATION DES PROPRIETES										
<i>Département</i> : 011				<i>Commune</i> : 195				LAURABUC		
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
A	0966			7 RUE DU BEL AIR	0ha00a57ca		195 0000224	A	0997	0ha00a04ca
							195 0000224	A	0998	0ha00a53ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30

